

**Stratégie Nationale du Programme  
de Micro Financements du FEM pour l'utilisation  
des fonds de la 6<sup>e</sup> Phase Opérationnelle (OP 6)**

**2015 - 2018**

---

**TOGO**

## Sommaire

Abréviations, sigles et acronymes .....	3
Résumé exécutif .....	4
1. Contexte national.....	6
1.1. Historique du PMF/FEM au Togo.....	6
1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements .....	7
1.3 Leçons apprises et utilités pour les initiatives du PMF/FEM dans l'OP 6 .....	7
2. Niche du programme pays du PMF.....	8
2.1. Alignement avec les priorités nationales du FEM 6.....	8
2.2. Stratégie de mise en œuvre du PMF/FEM OP 6 en lien avec les priorités nationales .....	9
2.3. Complémentarités et synergie .....	9
3. Stratégies de OP-6 .....	11
3.1 Projets de portée nationale durant l'OP-6.....	11
3.2. Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres de l'OP 6 .....	11
3.3. Stratégies Grantmaker + Bailleur .....	18
3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement .....	18
3.3.2 Influence sur les politiques.....	18
3.3.3. Promotion de l'inclusion sociale .....	18
3.3.4. Plan de gestion des connaissances.....	19
3.3.5. Stratégie de communication .....	19
4. Cadre des résultats attendus .....	20
5. Plan de suivi & évaluation.....	22
6. Plan de mobilisation des ressources .....	23
6.1. Plan de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du PMF/FEM OP 6 au Togo. .....	23
6.2 Plan de développement de partenariats stratégiques .....	23
7. Plan de gestion des risques .....	24
7.1. Principaux risques .....	24
7.2. Suivi des risques.....	24
8. Approbation du Comité National de Pilotage .....	24

### **Abréviations, sigles et acronymes**

ADAPT : Adaptation de l'Agriculture aux Changements Climatiques au Togo  
 AFD : Agence Française pour le Développement  
 AGAIB : Agences d'Appui aux Initiatives de Base  
 AGRISEF : Accès des Agriculteurs aux Services Financiers  
 AJSEF : Accès des Jeunes aux Services Financiers  
 AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement  
 APACs : Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires  
 BAD : Banque Africaine de Développement  
 BCEAO : Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest  
 BM : Banque Mondiale  
 BTCI : Banque Togolaise du Commerce et d'Industrie  
 CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
 CFLL : Complexe Fluvio Lagunaire du Littoral  
 CNP : Comité National de Pilotage  
 DRERF : Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières  
 FAIEJ : Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes  
 FEM : Fond pour l'Environnement Mondial  
 FAO : Food and Agriculture Organization  
 FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial  
 FNFI : Fonds National de la Finance Inclusive  
 FRA : Global Forest Resources Assessment  
 GDT : Gestion Durable des Terres  
 GEF : Global Environment Facility  
 GIFS Système Intégré de Fertilité des Sols  
 GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit  
 ICAT : Institut de Conseil et Appui Technique  
 ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique  
 KM : Knowledge Management  
 MAEP : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et la Pêche  
 MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières  
 NSCT : Nouvelle Société Cotonnière du Togo  
 OCB : Organisation Communautaire à la Base  
 OIF : Organisation Internationale de la Francophonie  
 ONG : Organisation Non Gouvernementale  
 OP 6 : Phase opérationnelle 6  
 OSC : Organisation de la Société Civile  
 PADAT : Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo  
 PARCC : Protected Areas Resilient to Climate Change in West Africa  
 PASA : Projet d'Appui au Secteur Agricole  
 PGICT : Programme de Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres  
 PMF/FEM : Programme de Micro-Financement du Fond pour l'Environnement Mondial  
 PNIASA : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.  
 PNIERN : Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles  
 PNR : Programme National du Reboisement  
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PRADEB : Programme d'Appui au Développement à la Base  
 PRAPT : Programme de Rationalisation des Aires Protégées du Togo.  
 ProCIV : Programme Centre d'Innovation Verte pour le secteur Agroalimentaire  
 ProDEG : Programme de bonne Gouvernance/Décentralisation  
 ProDRA : Programme de Développement Rural y Compris l'Agriculture  
 ProFOPEJ : Programme de Formation Professionnelle et l'Emploi des Jeunes  
 ProMONO : Projet des aires protégées transfrontalières du Mono

ProREDD : Programme de Réduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation  
PTF : Partenaires Techniques et Financiers  
PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire  
PURISE : Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques  
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être  
REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation  
RESOKA : Réseau des ONG de Kara  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
RIV : Reboisement Villageois Individuel  
SCAPE : Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi  
SEPL : Socio-Ecological Production Landscape  
SRI : Système de Riziculture Intensive  
TCNCC : Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques  
UE : Union Européenne  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UNDAF : United Nations Development Assistance Framework  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
UPROMA : Unité de Production du Matériel Agricole  
UTB : Union Togolaise de Banque

## Résumé exécutif

Au terme d'un processus participatif inclusif impliquant les acteurs clés dont les services techniques de l'Etat, le PMF/FEM Togo et le Comité National de Pilotage du PMF/FEM Togo, la société civile et les collectivités territoriales, trois paysages ont été identifiés comme paysages de production socio-écologique pour la stratégie pays de la phase opérationnelle 6 (OP 6). Il s'agit de la *Cuesta de Bombouaka* située dans la Région des Savanes, du *Bassin versant de la rivière Kara* dans la Région de la Kara et du *Complexe fluvio-lagunaire du littoral* dans la Région Maritime. Ces trois paysages répondent aux critères de sélection de l'OP 6 car ils présentent un grand intérêt pour le monde en terme de conservation de la biodiversité, des potentiels socio-économiques, et concordent avec les priorités nationales définies par le FEM 6 du Togo.

Ces paysages représentent une superficie totale de 4954,65 Km<sup>2</sup> pour une population totale de plus de 2 500 000 habitants répartis dans 13 préfectures. Ils sont caractérisés par de forts taux de populations rurales (+80%) avec pour principales activités l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Les trois paysages concentrent de fortes diversités socioculturelles, économiques et écologiques et un fort potentiel éco-touristique. Les richesses naturelles et la variété des systèmes agricoles, des hydrosystèmes riches, des sols, des pâturages diversifiés et un système culturel propice au tourisme constituent une base solide pour un développement socioéconomique harmonieux. Toutefois, ces paysages font face à des défis environnementaux majeurs que sont la destruction des écosystèmes et des habitats naturels, la dégradation des sols et la vulnérabilité aux aléas climatiques. Les moyens de subsistance sont inadéquats (insuffisance de crédits), couplés d'une faible autonomisation de la femme, aux problèmes de santé (paludisme, méningite etc.) et à la faiblesse des capacités pour soutenir et ou assurer la conservation et la transformation des produits agricoles.

La stratégie pays du PMF/FEM, OP 6 vise à transformer les paysages retenus en "paysages de production socio-écologiques en plein essor où les communautés locales sont activement impliquées dans la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles pour augmenter la production, la restauration de la biodiversité, la création de richesse, et le maintien des services écosystémiques". Les initiatives stratégiques couvrent la conservation des habitats naturels et semi-naturels et des services écosystémiques dans les trois paysages retenus (habitats fauniques, zones d'agro-biodiversité), la mise en œuvre des pratiques agricoles

et pastorales durables privilégiant les pratiques traditionnelles de production et l'adoption de nouvelles technologies; le développement et le renforcement des moyens de subsistance et du bien-être des groupes sociaux ciblés (femmes et jeunes). Au plan national, le PMF/FEM, OP 6 visera à assurer le renforcement du cadre politique et les capacités des acteurs pour une efficacité technique et organisationnelle, à travers des actions de développement des connaissances et de facilitation des plateformes de dialogues OSC/pouvoir publics.

La stratégie PMF/FEM, OP 6 du Togo propose par ailleurs, des mesures concrètes appropriées à travers des projets communautaires et multifocaux, qui doivent être élaborés et exécutés par des ONGs éligibles en partenariat avec les organisations communautaires de base (OCB) des paysages retenus. Enfin, un mécanisme de suivi-évaluation à trois niveaux (national, paysage, local) permettra d'améliorer la gestion globale du programme et d'en rehausser les résultats, alors que le plan de communication veillera à favoriser les échanges et la collaboration entre les principales parties prenantes et les OSC aussi bien dans les paysages qu'au niveau national.

## **1. Contexte national**

Le Togo dispose d'importantes ressources naturelles (sols, eaux, flore et faune). Malheureusement, les modes de production et de consommation qui se sont développés au fil des années ont entraîné la dégradation de ces ressources. Le pays est confronté à de nombreux problèmes environnementaux qui sont entre autres la déforestation dont le taux est de 3,5% (FRA, 2015) et la dégradation de la végétation, la dégradation et l'érosion des sols, l'envasement des cours d'eau, la contamination et la dégradation de la qualité des eaux douces, la dégradation des ressources du littoral accentuée par l'érosion côtière. Ces problèmes prennent plus d'ampleur au fil des années compromettant le développement social, économique et culturel du pays et augmentant la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques. Le taux de pauvreté au Togo est de 58,7% (SCAPE, 2013).

Dans le souci de relever ces défis et d'assurer le développement durable, le pays a créé, en 1987, un département ministériel chargé de l'environnement qui a travaillé depuis lors à l'érection de la protection de l'environnement au rang des priorités nationales. Pour soutenir sa politique environnementale, le pays a fait recours, entre autres, aux différents mécanismes de financement dont le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Depuis la fin des années 90, le FEM est présent au Togo à travers le financement des projets de grande envergure et des activités habilitantes. Afin de renforcer les capacités de la société civile et des communautés en gestion de l'environnement, le Togo a demandé et intégré le Programme de Micro Financements du FEM (PMF/FEM) au cours de sa quatrième phase opérationnelle (OP 4).

### **1.1. Historique du PMF/FEM au Togo**

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial est un mécanisme de financement pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Sommet de Rio de Janeiro en 1992 sur l'Environnement et le Développement. Il vise à renforcer les capacités organisations de la société civile nationales pour la mise en œuvre des mesures visant à gérer les ressources naturelles et à protéger l'environnement mondial. Les principaux domaines d'intervention du PMF sont :

- la biodiversité ;
- les changements climatiques ;
- les eaux internationales ;
- la dégradation des terres ;
- les Produits chimiques et les déchets

Au Togo, les activités opérationnelles du PMF/FEM ont démarré en 2009, au cours de sa phase opérationnelle 4 (OP 4) et a connu plusieurs étapes, aussi bien sur le plan institutionnel, organisationnel qu'opérationnel.

Sur le plan institutionnel et organisationnel, le démarrage du PMF/FEM a été marqué par la mise en place du Comité National de Pilotage, organe de décision et de contrôle, et l'adoption des outils de gestion du programme, à l'instar de la stratégie nationale du programme adoptée en atelier national en septembre 2009. Le processus d'élaboration a connu la participation des ministères et services techniques étatiques, le secteur privé, les universitaires et chercheurs, les faïtières et réseaux (régionaux et thématiques) d'ONG/OCB, les partenaires au développement (PNUD, FAO, Banque Mondiale, Union Européenne, le Groupe de l'Agence Française de Développement...) et autres organisations (Peace Corps, Plan Togo, etc.).

Sur le plan pratique et opérationnel, la mise en œuvre du PMF a permis d'appuyer les OSC et OCB durant les phases opérationnelles 4 et 5, dans diverses initiatives de gestion de l'environnement, de réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

A ce jour, le PMF/FEM a financé 8 projets de renforcement de capacités et 72 projets thématiques pour un coût total de 2 080 340 USD, soit environ 1 040 670 000 FCFA.

## 1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements

Au cours des quatrième et cinquième phases opérationnelles, des initiatives ont été prises pour le développement de synergie entre le PMF/FEM et les projets/programmes en cours dans les domaines de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement communautaire. Cette recherche de synergie va se poursuivre et se renforcer dans la présente phase opérationnelle.

### - Sur le plan interne, les démarches vont cibler, prioritairement :

- les institutions clés de l'Etat : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, Ministère de la Planification et du Développement, le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère des Mines et de l'Energie, Ministère du Développement à la Base, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, La Commission Nationale de Développement Durable, le Fonds National pour l'Environnement, le Fonds National de Développement Forestier, les universités et centres de recherche, etc. ;
- les programmes/projets en cours d'exécution et à venir dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de la pauvreté : PNIERN, PNR, PNIASA, ProDRA, PADAT, ADAPT, ProMONO, ProREDD, REDD+, PGICT, PASA, PUDC, PARCC etc.;
- les entreprises publiques et privées et les établissements financiers nationaux, dont la NSPT, la Brasserie du Togo, les Sociétés de production de ciment, les banques nationales, les institutions de microfinance etc.

### - Sur le plan externe, les démarches vont cibler :

- les ambassades et représentations diplomatiques au Togo ;
- les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, telles que : le Système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Groupe de l'Agence Française de Développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la GIZ, le Corps de la Paix, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UICN, SELF-HELP, le WWF, etc.
- les agences gouvernementales, les Fondations et les entreprises publiques et privées étrangères,
- les mécanismes financiers spécifiques prévus par les différents Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ;
- le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)
- Le 11<sup>ième</sup> Fonds Européen de Développement.

Sur le plan financier, les efforts entrepris au cours des phases précédentes du programme, avec l'appui du PNUD et du Point Focal Opérationnel du FEM, se poursuivront afin de mobiliser davantage de fonds STAR du Togo pour la mise en œuvre de la sixième phase opérationnelle du PMF/FEM.

## 1.3 Leçons apprises et utilités pour les initiatives du PMF/FEM dans l'OP 6

L'analyse des réalisations des phases précédentes du PMF/FEM permet de ressortir les leçons suivantes :

- les thématiques abordées concordent avec les priorités nationales et les défis environnementaux ;
- les subventions favorisent le renforcement des capacités des OSC (ONG, OCB), les échanges et les liens entre les acteurs et les opportunités de recherche-action-développement ;
- le grand nombre et la dispersion géographiques des projets à travers le pays rendent difficiles le suivi, l'évaluation et la capitalisation, et ne favorisent pas un fort impact des actions, des synergies fortes et la réplique des initiatives ;
- le manque d'un plan détaillé de gestion des connaissances ne facilite pas la gestion des acquis et leur vulgarisation ;
- le manque de plateformes de dialogue entre les différents acteurs ne favorise pas des synergies d'action.

Le PMF/FEM, au cours de sa 6<sup>e</sup> phase, doit œuvrer à remédier à ces manquements, et renforcer et vulgariser les acquis. Le choix de l'approche paysage permettra de concentrer les ressources disponibles dans des paysages qui répondent aux priorités nationales. A travers un processus de sélection qui fait obligation aux partenariats ONG/Communautés dès le départ, et une planification innovante de la gestion des connaissances et de leur diffusion, la 6<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM pourra, à terme, assurer plus d'impacts à ses interventions.

## 2. Niche du programme pays du PMF

La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo sera orientée par les priorités nationales ainsi que par les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) auxquels le pays est partie, les cadres de planification national, incluant les politiques, les stratégies, les plans et les programmes adoptés pour la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable.

### 2.1. Alignement avec les priorités nationales du FEM 6

Les principaux défis environnementaux à l'échelle nationale et dans les paysages retenus sont : la dégradation des écosystèmes, la déforestation, l'érosion et la dégradation des sols, la pollution des eaux de surface et des nappes, la vulnérabilité climatique. Les actions à entreprendre face à ces défis par le PMF/FEM, au cours de sa 6<sup>e</sup> phase, vont contribuer à :

- réduire la dégradation des écosystèmes et favoriser ainsi la conservation de la biodiversité ;
- freiner la dégradation et l'érosion des sols à travers la vulgarisation des bonnes pratiques d'utilisation durable des sols ;
- développer les capacités d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques ;
- renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles des organisations de la société civiles et des communautés à la base.

Ces actions cadrent avec les priorités nationales définies pour le FEM 6 à savoir : la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres, la réduction de la vulnérabilité des communautés et l'atténuation des changements climatiques et l'efficacité dans la gestion des éléments de fragilisation des habitats naturels et de la biodiversité. Les AME et les cadres de planifications s'orientent sur l'atteinte de ces priorités.

**Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux**

<b>PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION</b>	<b>DATE RATIFICATION / ADOPTION</b>
Convention sur la Diversité Biologique	4 Octobre 1995
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Mars 1995
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification	Octobre 1995
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	24 Juillet 2004
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	Juillet 1995
Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction	23 Octobre 1978
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du	20 Juin 1984
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	24 Octobre 1979
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Février 1991
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Juillet 2004
Politique Nationale de l'Environnement	Décembre 1998
Politique Nationale de l'Eau	Août 2010
Politique forestière	Mai 2011
Plan National d'Action pour l'Environnement	Juin 2001

Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques	Décembre 2008
Plan d'Action Forester National	Mai 2011
Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Mai 2011
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	Décembre 2001
Programme National d'Action Décentralisée de gestion de l'Environnement	Septembre 2001
Programme National de Gestion de l'Environnement	Juin 2008
Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire	2010
Programme National de Reboisement	2011
Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources	Mai 2011
Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi	2013
Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques	2015

## 2.2. Stratégie de mise en œuvre du PMF/FEM OP 6 en lien avec les priorités nationales

La 6<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM mettra un accent sur la contribution à l'atteinte des priorités nationales du FEM 6 au Togo. Pour ce faire, la vulgarisation des priorités nationales auprès des communautés et des organisations de la société civile s'avère indispensable. Au niveau national, des ateliers, colloques et tables rondes réunissant, OSC, gouvernement et PTF seront initiés pour des échanges sur les actions en cours afin de renforcer la synergie nécessaire à l'atteinte des priorités nationales et des objectifs des AME. Le PMF/FEM devra aussi faciliter la création des réseaux thématiques d'ONG et les soutenir dans l'organisation des conférences sur les questions des changements climatiques, notamment les recommandations de la COP 21. Le développement des connaissances sur les capacités de résilience des écosystèmes sera encouragé. Dans les paysages, l'octroi des subventions se focalisera sur les projets visant l'atteinte des priorités nationales et des objectifs des AME. Cette conditionnalité sera intégrée aux critères de sélection de microprojets.

## 2.3. Complémentarités et synergie

Sur la base de leurs objectifs, de la localisation des interventions et des parties prenantes, il existe un fort potentiel de complémentarité et de synergie avec d'autres programmes et projets financés par le gouvernement, le bureau pays du PNUD/Système des Nations Unies, le FEM, d'autres bailleurs (AFD, GIZ, UE, UNESCO, UEMOA, etc.).

En plus il faut prendre en compte les programmes/projets de développement exécutés par les ONG, les associations, les organisations communautaires à la base, les universités et les instituts de recherches et de vulgarisation.

Les programmes et projets en cours d'élaboration ou de mise en œuvre pouvant être en synergie avec le PMF/FEM Togo sont, entre autres :

- les projets exécutés dans le cadre des financements des Agences d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB) tels que le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) avec ses différents produits ;
- le fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes ;
- le Programme National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire ;
- le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres ;
- le projet de gestion intégrée des ressources en eau ;
- le projet d'appui à la création d'emplois et au renforcement des capacités ;
- le projet de deuxième communication nationale sur les changements climatiques ;
- le programme National de reboisement ;
- Projet de Développement Rural et l'Agriculture ;
- Projet des aires protégées transfrontalières du Mono ;
- Programme de Formation Professionnelle et l'Emploi des Jeunes ;
- Programme Bonne Gouvernance/Décentralisation ;
- Programme Centre d'Innovation Verte pour le secteur Agroalimentaire ;

- Programme de Réduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation
- Projet relatif à la restauration des paysages forestiers dégradés.

Ces programmes/projets sont retenus en raison de leurs dimensions environnementale, participative et de renforcement de capacités.

**Table 2. Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats collectifs du FEM 6**

<b>Initiatives stratégiques OP 6 du PMF/FEM</b>	<b>Résultats collectifs du FEM 6- par domaine focal</b>	<b>Niches du CPS (pertinentes identifiées / aux priorités Nationales et Programmes des autres Agences<sup>3</sup>)</b>	<b>Complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD</b>
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>Conservation de la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société</i>	<b>Initiative stratégique 1 :</b> Restauration et Conservation des écosystèmes naturels y compris dans les APACs	<b>Programme 2 Composante 2 Volet1 :</b> Pilotage stratégique du développement durable
Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers)</i>	<b>Initiative stratégique 2 :</b> Promotion des bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques durables	<b>Programme 2 Composante 2 Volet 2 :</b> Moyens d'existence durable
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>Promotion de la gestion collective des systèmes d'eau transfrontalières et la mise en œuvre de l'ensemble de la politique, les reformes institutionnelles et juridique, ainsi que les investissements contribuant à l'utilisation et à l'entretien des services éco systémiques durables</i>	<b>Initiative stratégique 2 :</b> Promotion des bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques durables	<b>Programme1, Composante 2 Volet1 :</b> Modernisation de l'administration publique <b>Programme 2 Composante 2 Volet 1 :</b> Pilotage stratégique du développement durable UNDAF Axe2 : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	<i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient</i>	<b>Initiative stratégique 2 :</b> Promotion des bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques durables	<b>Effet UNDAF 1 :</b> La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés <b>Programme 2, Composante Volet1 :</b> Pilotage stratégique du développement durable
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	<i>Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets des POPs, ODS, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i>	<b>Initiative stratégique 2 :</b> Promotion des bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques durables	<b>Effet UNDAF 1 :</b> La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés <b>Programme 2, Composante Volet1 :</b> Pilotage stratégique du développement durable

Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	<i>Renforcement des capacités de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres juridiques</i>	<b>Initiative stratégique 4 :</b> Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Communauté locale)	<b>Programme1, Composante 2 Volet1 :</b> Modernisation de l'administration publique <b>Programme 2 Composante 1</b> Dynamique locales de développement économique et social UNDAF Axe2 : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité
Inclusion sociale (genre, jeunes, les peuples autochtones)	<i>FEM intégration du genre Politique et égalité entre les sexes Plan d'actions et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones</i>	<b>Initiative stratégique 4 :</b> Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Communauté locale)	<b>Programme1, Composante 2 Volet1 :</b> Modernisation de l'administration publique <b>Programme 2 Composante 1</b> Dynamique locales de développement économique et social UNDAF Axe2 : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité
Contribution aux plateformes mondiale de gestion de la connaissance	<i>Contribution aux efforts KM du GEF</i>	<b>Initiative stratégique 4 :</b> Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Collectivités territoriales)	<b>Programme1, Composante 2 Volet1 :</b> Modernisation de l'administration publique <b>Programme 2 Composante 1</b> Dynamique locales de développement économique et social UNDAF Axe2 : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité

### 3. Stratégies de OP 6

#### 3.1 Projets de portée nationale durant l'OP 6

Les projets de portée nationale pourront cibler le développement et la gestion des connaissances ainsi que l'appui au renforcement des capacités organisationnelles des acteurs dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Pour le développement et la gestion des connaissances, les initiatives stratégiques identifiées sont :

- la promotion et valorisation du potentiel écotouristique local ;
- l'élaboration et la diffusion des supports de communication sur la COP 21 et autres AME, la vulnérabilité et la résilience des écosystèmes forestiers et des communautés rurales face aux changements climatiques ;
- la gestion durable des POPs sur les périmètres maraîchers.

Pour le renforcement des capacités en gestion durable de l'environnement, les initiatives stratégiques identifiées incluent :

- la création et l'organisation des plateformes de dialogue et d'échanges (national, paysages) sur les questions de développement durable et des changements climatiques ;
- le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des réseaux et plateformes ;
- la production, la gestion et la vulgarisation des connaissances.

#### 3.2. Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres de l'OP 6

- **Description des paysages**

Les paysages retenus sont : la *Cuesta de Bombouaka* située dans la Région des Savanes, le *Bassin versant de la rivière Kara* dans la Région de la Kara et le *Complexe fluvio-lagunaire du littoral* dans la Région Maritime. Pris ensemble ces paysages représentent une superficie totale de 4954,65 Km<sup>2</sup> pour une population totale de plus de 2 500 000 habitants répartis dans 13 préfectures.

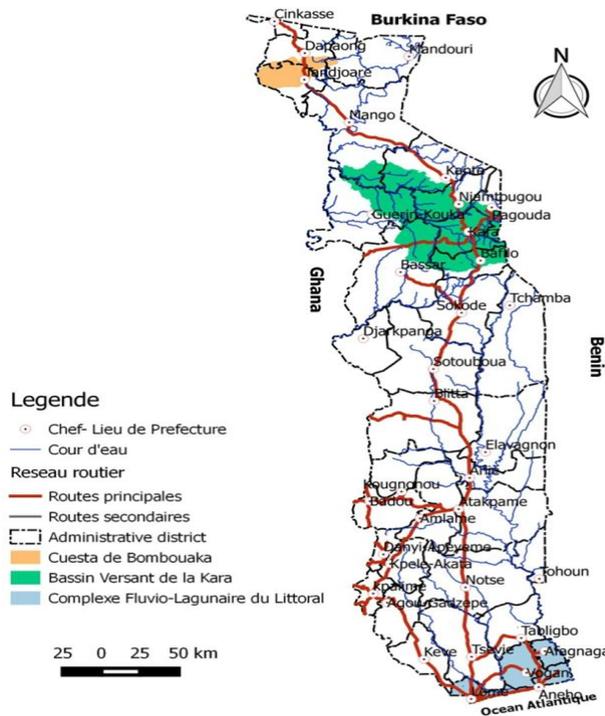


Figure 1. Carte de localisation des paysages

Ces paysages couvrent des zones rurales et urbaines. Les préfectures sont administrées par des préfets représentant le pouvoir central de l'Etat tandis que les Conseils municipaux et de préfecture assurent la gestion des collectivités locales. Les préfectures sont subdivisées en cantons dirigés par des chefs de canton ; les cantons en villages, dirigés par les chefs de village. La population dans les trois paysages est majoritairement rurale (+80%) avec pour principales activités économiques l'agriculture, l'élevage, la pêche ainsi que la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Le patrimoine culturel et immatériel comprend les langues locales, les fêtes traditionnelles, les rites initiatiques et de nombreux sites sacrés. Les infrastructures socioéconomiques incluent les marchés, les institutions de microfinance, les banques, les écoles, les hôpitaux et centres de santé concentrés surtout dans les centres urbains. Les paysages présentent des spécificités au niveau des caractéristiques physiques.

Le paysage de la **Cuesta de Bombouaka**, est une cuvette comprise entre les plateaux de Bombouaka et de Dapaong (de 345 à 520 m) de 874,13 Km<sup>2</sup> avec des sols de types argileux dans les dépressions et peu évolués sur les versants des plateaux.

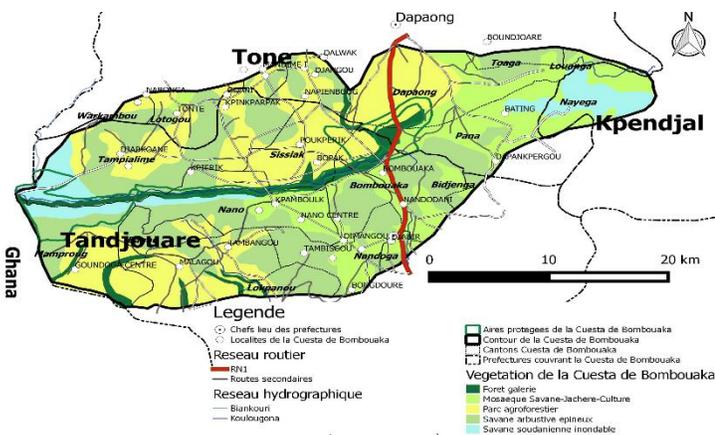


Fig 2. CUESTA DE BOMBOUAKA

Le climat de type tropical soudanien est à deux saisons fortement contrastées. La température moyenne est de 22°C et la pluviométrie annuelle est de 1100 mm. Le paysage fait partie du bassin de la Volta blanche drainée par le Koulogona et la Biankouri. Plusieurs mares temporaires et permanentes forment un complexe de zones humides dans le paysage. Les écosystèmes végétaux incluent des savanes dominées par les légumineuses et les combrétaceae (*Terminalia spp*, *Acacia spp.*, *Anogeissus leiocarpus*, *Combretum glutinosum*, *Entada africana*, *Sterculia setigera*, etc), des galeries forestières et les parcs agroforestiers à *Borassus aethiopum*,

*Mangifera indica*, *Anacardium occidentale*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, des bosquets sacrés et quelques plantations d'essences introduites comme le *Tectona grandis*, l'*Eucalyptus spp*, le *Senna siamea* etc.

**Le bassin versant de la rivière Kara** est un sous-bassin de l'Oti. Il s'étend sur 2147,49 Km<sup>2</sup>. Le climat est de type tropical soudanien avec deux saisons. La pluviométrie atteint 1320 mm/an alors que la température moyenne annuelle est estimée à 27,3 °C. Le bassin regorge des couvertures sédimentaires et épimétamorphiques incluant les grès la série du Buem, les schistes et quartzites de l'Atacorien. Les principaux types de sols sont : les sols peu évolués, les sols ferrallitiques lessivés et fortement indurés, les sols ferrugineux tropicaux à concrétions et les sols à caractère vertique dans les dépressions et les bas-fonds.

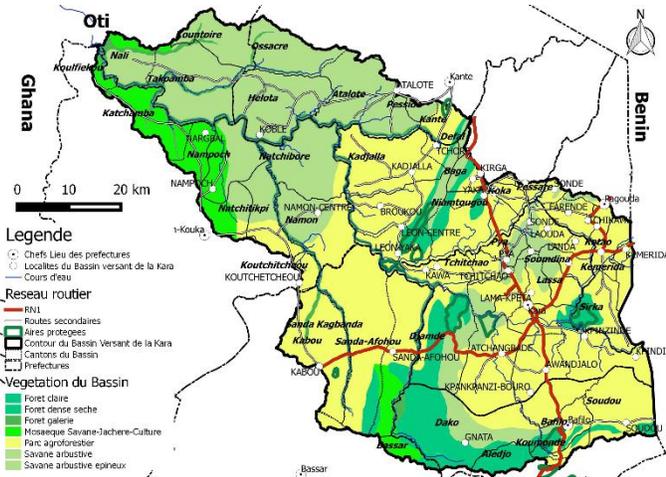


Fig. 3 BASSIN VERSANT DE LA KARA

Les plateaux et certaines parties de la plaine sont parsemés de cuirasses latéritiques, des oxydes de fer, traduisant la dégradation des sols. A part la rivière Kara et ses affluents, on note la présence sur l'ensemble du bassin des marres et des étangs. La végétation comprend des îlots de forêts sèches, les forêts claires, les forêts galeries et des savanes soudaniennes à dominance de *Vitellaria paradoxa*, *Entada africana*, *Gardenia sp.*, *Parkia biglobosa*, *Terminalia*, et *Combretum* (Brunel, 1986). Le bassin est également marqué par des agrosystèmes représentés par les parcs agroforestiers à karité, néré et baobab ainsi que les palmeraies sub-naturelles.

Les reliques de végétation naturelle constituent l'habitat d'une faune sauvage aussi diversifiée mais en pleine régression à cause des activités de chasse. Pour la conservation de la biodiversité il y existe de petites aires protégées : les parcs de Sarakawa et de Djamdè, la forêt classée de Sirka, etc.

**Le Complexe fluvio-lagunaire du littoral** d'une superficie de 1933,03 Km<sup>2</sup>, peut être structuré en trois unités géomorphologiques à savoir : le cordon littoral, la dépression inondable et le plateau de terre de barre.

Les sols sont constitués de dépôts fluviolagunaires et maritimes récents, à texture sableuse à argileuse. Le climat est de type subéquatorial à quatre saisons, avec moins de 1000 mm/an et une température moyenne de 24,6°C. La faible pluviométrie est liée à l'anomalie climatique du sud-Togo qui s'explique par la configuration de la côte togolaise par rapport à l'orientation sud-ouest de la mousson. Les principaux cours d'eau (Mono, Haho et Zio) et les rivières secondaires (Boko et Gbaga) alimentent trois importants plans d'eau lagunaires (le Lac Togo, le Lac Boko et la Lagune d'Aneho). Sur le plan phytogéographique, le paysage est inclus dans la zone écologique V de Ern (1979).

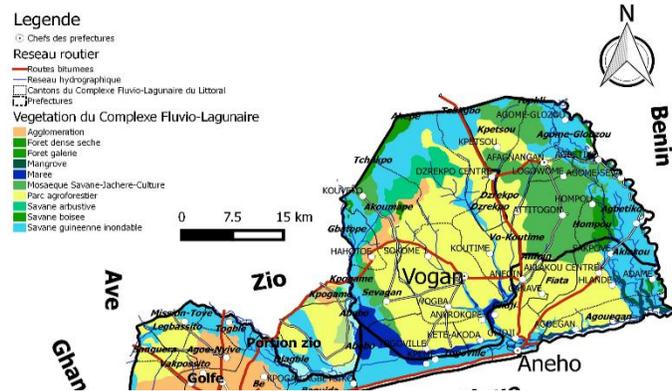


Fig. 4 COMPLEXE FLUVIO-LAGUNAIRE DU LITTORAL

De nombreux îlots de forêts semi-décidues (Kokou, 1998) y sont disséminés. On note aussi les mangroves et formations associées (Afidégnon, 1999) caractérisées par *Rhizophora racemosa*, *Avicennia germinans*, *Pterocarpus santalinoides*, *Drepanocarpus lunatus*, *Dalbergia ecastaphyllum*, *Mimosa pigra*.

Dans ces zones humides, se distinguent aussi des prairies et pelouses marécageuses ainsi que des hydrophytes sur les plans d'eaux. Les formations anthropiques sont constituées de cocoteraies, de palmeraies et des champs de cultures annuelles ou bisannuelles (maïs, manioc, etc.). La faune est toute aussi diversifiée et marquée par la présence d'oiseaux migrateurs dans les zones humides, de tortues migratrices fréquentes sur les côtes togolaises, et des crocodiles, des hippopotames et des lamantins, dans les marres et lacs.

L'analyse de la situation de référence de ces paysages met en évidence plusieurs défis environnementaux dont les principaux sont liés à la dégradation des écosystèmes et des habitats, l'érosion des sols, l'accès difficile à l'eau et aux soins de santé, la satisfaction des besoins énergétiques et la vulnérabilité aux aléas climatiques particulièrement marquée dans le littoral par les inondations récurrentes, et dans les deux autres paysages par l'augmentation de la température et la baisse de la pluviométrie. A ces défis, il faut ajouter l'impact négatif des industries extractives sur les communautés locales et leur environnement. Le phénomène de la transhumance est un fléau réel dans les paysages avec les différents conflits meurtriers qu'il engendre. En termes d'opportunités, ces paysages disposent encore de reliques de formations naturelles, qui constituent des fonds biologiques sur lesquelles peut reposer la restauration écologique. Par ailleurs, l'intervention des PTF, l'existence d'acteurs divers, les pratiques d'agroforesterie, de reboisements communautaires et individuels, l'adoption d'innovations agricoles sont des facteurs catalyseurs qui faciliteraient l'adhésion des acteurs locaux aux processus de gestion durable des ressources dans les paysages. L'analyse SEPL montre en général un déséquilibre dans la perception des parties prenantes sur l'ensemble des indicateurs : l'équité sociale, la perception dans l'apprentissage des connaissances et l'innovation, la protection des écosystèmes puis la biodiversité et l'agro-biodiversité dans les paysages. Cela peut s'expliquer d'une part par la mauvaise perception globale des paysages et d'autre part l'absence d'une bonne coordination et de la coopération entre les parties prenantes pour instaurer une bonne gouvernance des ressources naturelles au sein des paysages. Conscients des énormes défis environnementaux auxquels les paysages font face, un accord général entre les parties prenantes s'est dégagé sur la nécessité de soutenir un changement dans la gestion des ressources naturelles. Les groupes sociaux dans les communautés locales sont très disposés à participer à la gestion durable de leur paysage afin de renforcer la contribution de ces paysages à leurs moyens de subsistance et à la protection de l'environnement. Ils sont prêts à adopter et mettre en œuvre des pratiques innovantes et mieux gérer les ressources de leurs paysages respectifs. Pour ce faire une aide extérieure est indispensable pour formuler et mettre en œuvre des plans de gestion efficace.

- **Initiatives stratégiques préconisées**

La 6<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM a pour vision : "Des paysages de production socio-écologiques en plein essor où les communautés locales sont activement impliquées dans la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles pour augmenter la production, la restauration de la biodiversité, la création de richesse, et le flux continu des services écosystémiques".

Pour atteindre cette vision, quatre initiatives stratégiques prioritaires ont été identifiées :

- Restauration et Conservation des écosystèmes naturels y compris dans les APACs (forêts et sites sacrés) ;
  - **Résultats attendus**
    - *R1: La biodiversité et les écosystèmes naturels des paysages sont conservés*
    - *R2: Les forêts et autres sites sacrés sont protégés et disposent de plan de sauvegarde*
    - *R3: Un plan de restauration et de conservation de la biodiversité du système lagunaire (mangrove, lacs et marres, forêts sacrées marécageuse d'Adamé) est élaboré et mis en œuvre.*
- Promotion des bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques durables
  - **Résultats attendus**
    - *R4 : Les pratiques durables de production agricole et agro-forestière sont vulgarisées et adoptées ;*
    - *R5 : Les techniques traditionnelles et modernes innovantes de restauration des sols sont promues et vulgarisées ;*
    - *R6: Les pratiques durables de production halieutiques sont vulgarisées et pratiquées dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral*
    - *R7 : Le potentiel hydrique existant est valorisé et utilisé à des fins multiples (eau de boisson, breuvage des animaux, maraichage, irrigation et activités humaines)*

- *R8 : Les reboisements villageois individuels et communautaires à vocation bois-énergie sont promus et réalisés et durablement gérés ;*
- *R9 : Les foyers améliorés sont diffusés dans les paysages et adoptés par les ménages.*
- Diversification des ressources et moyens d'existence et du bien-être des groupes sociaux cibles par le développement de micro-entreprises
  - **Résultats attendus**
    - *R10 : Des micro-entreprises de transformation des produits agricoles et forestiers ligneux et non ligneux sont créées et fonctionnelles*
    - *R11 : Les potentialités éco-touristiques sont valorisées dans les paysages par des micro-entreprises de jeunes*
- Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Communauté locale)
  - **Résultats attendus**
    - *R12 : Les plateformes de dialogue sur le développement durable sont créées et fonctionnelles*
    - *R13 : Les clubs de jeunes sur l'environnement et les changements climatiques sont créés et promus*

- **Typologie des projets dans les paysages**

Conformément aux initiatives stratégiques prioritaires identifiées, les projets éligibles devront contribuer à l'amélioration de la connectivité au sein des paysages et l'augmentation de la résilience des communautés locales dans les différents domaines focaux de l'approche paysage (tableau 3).

Tableau 3. Thématiques des projets suivant les domaines focaux

<b>Paysages</b>	<i>Protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité</i>	<i>Biodiversité et Agro-biodiversité</i>	<i>Apprentissage, la connaissance et les innovations</i>	<i>Equité sociale et infrastructure</i>
<b>La Cuesta de Bombouaka</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de restauration écologique et de valorisation des sites naturels protégés ;</li> <li>- Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de techniques agrosylvo pastorales adaptées (culture en terrasse, compostage, plante de couverture, fourragère...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la restructuration des filières des PFNL (Karité, Néré, Ronier, Marula...) et artisanales porteuses pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'Etat, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples</li> </ul>
<b>Bassin versant de la rivière Kara</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de restauration écologique et de valorisation des sites naturels protégés ;</li> <li>- Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques de restauration et de gestion durable des terres (culture en terrasse, compostage, plante de couverture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la restructuration des filières des PFNL (Baobab, Néré, palmier, Karité) et artisanales porteuses pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'Etat, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Aménagement des sites touristiques et développement de l'écotourisme</li> </ul>
<b>Complexe fluvio-lagunaire du littoral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des mangroves</li> <li>- Aménagement et gestion durable des zones humides avec leurs services écosystémiques connexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'agroforesterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation les ressources halieutiques et végétales locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'Etat, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Valorisation du potentiel écotouristique naturel et culturel</li> </ul>

- **Stratégie d'octroi des subventions**

L'octroi des subventions aux communautés locales se fera sur appels à propositions adressés aux organisations non-gouvernementales (ONG) et aux organisations communautaires à la base (CCD, CVD). Les organisations non-gouvernementales et les organisations communautaires ayant exécuté des travaux durant les cinq dernières années, dans les trois paysages retenus seront encouragées à postuler après l'évaluation de pré-projets. Pour les projets relatifs à l'agro-écologie, les groupements et coopératives agricoles pourront aussi postuler. Toutefois il faudra renforcer leurs capacités dans le montage des propositions. Les candidatures en consortium regroupant ONG, OCB, groupement et si possible des centres de recherches seront encouragées pour renforcer la coopération, la synergie d'action et l'efficacité dans les résultats. Le processus pour la sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets sera celui en vigueur qui s'inspire des lignes directrices opérationnelles et des pratiques établies par le PMF/FEM.

Les propositions qui seront soumises doivent:

- Contribuer à la réalisation de la vision du PMF/FEM OP 6 et des priorités nationales et des initiatives stratégiques du programme paysage du Togo ;
- Intégrer la capacité des bénéficiaires à répondre et à lutter contre la dégradation des Terres ; puis, fournir une justification claire de la façon dont les activités proposées pourraient contribuer à améliorer la gestion durable des terres du paysage cible;
- Aborder les questions d'utilisation des ressources naturelles de la reconnaissance de la valeur et de l'importance des traditions locales, la participation multipartite et la contribution à l'accès au marché socio- économique, le commerce, la transformation in situ et le développement commercial durable des produits à base communautaire ;
- Mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la prise de décision et sur la promotion de leur autonomisation ;
- Couvrir au minimum deux domaines focaux conformément aux thématiques prioritaires définies dans chaque paysage.

De plus, les communautés locales participantes doivent avoir des représentants bien définis et reconnus comme tel et pour les ONG, les OCB, les coopératives et groupements, ils doivent être enregistrés dans les registres nationaux et démontré de la réalisation d'actions dans le paysage concerné. Les collectivités participantes doivent montrer la volonté de contribuer au coût du projet en nature ou en espèces, et l'engagement d'appliquer les leçons pertinentes tirées des formations et visites d'échange.

- **Synergie entre les différentes initiatives**

La sélection des projets dans un paysage sera guidée par la nécessité que l'ensemble des subventions couvrent les champs définis par les initiatives stratégiques ainsi que la complémentarité des actions. Il sera fait obligation aux porteurs de projet d'établir des liens de partenariat entre eux à l'intérieur d'un paysage. Dans chaque paysage il sera institué une plateforme regroupant les parties prenantes qui se réunira périodiquement pour évaluer l'état de mise en œuvre des projets. De plus des visites d'échange seront organisées entre les porteurs et les communautés afin de favoriser le partage des expériences au sein du paysage d'une part et entre les 3 paysages d'autre part.

- **Utilisation des ressources réservées pour des projets à l'extérieur des paysages**

Les ressources réservées aux projets hors paysage seront mises sur appel à proposition à la disposition des centres de recherche ou des plateformes OSC-gouvernement ou des consortiums d'ONG. Les appels concerneront uniquement les initiatives à l'échelle nationale en matière de renforcement des capacités des OSC et des services déconcentré de l'Etat. Pour les projets relatifs au développement des connaissances, la mise en œuvre devra intégrer des observations précises à travers la réalisation des focus sur des actions spécifiques dans les paysages.

### **3.3. Stratégies Grantmaker +**

#### **3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement**

Le PMF/FEM OP 6 veillera à l'éclosion de plateformes de dialogues entre les OSC et le gouvernement afin de débattre des politiques et stratégies pays liées aux questions de l'environnement, et de créer au niveau des paysages des coalitions locales pour la gestion des forêts et des sites sacrés. Ces plateformes analyseront aussi les acquis en termes d'innovations à documenter et vulgariser ainsi que des recommandations à intégrer dans les planifications sectorielles. La coordination nationale et le CNP veilleront également à la participation effective des OSC provenant des paysages et de leurs structures représentatives (OCB, chefferies et autres...) et s'assurera de l'équité dans la prise de décision.

Les dialogues seront initiés et supervisés par la coordination nationale du PMF/FEM appuyé des commissions nationales et locales chargées du développement durable. Ces dialogues pourront se tenir à deux niveaux :

- au niveau des paysages, les plateformes regrouperont toutes les parties prenantes du processus (porteurs de projets, OSC, OCB, groupements et coopératives, médias, groupes de femmes, services administratifs déconcentrés, autorités politiques et administratives, les réseaux régionaux d'ONG...);
- au niveau national, les plateformes regrouperont les ministères sectoriels, les universités et centres de recherches, les centrales nationales et régionales d'ONG, les PTF, les coordonnateurs des projets/programmes ...).

#### **3.3.2 Influence sur les politiques**

L'influence sur les politiques sera possible à travers un lobbying envers les acteurs étatiques, les partenaires techniques et financiers (PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne, Groupe de AFD, GIZ, etc), les institutions scientifiques et de recherche, la société civile, les secteurs privés, les OCB et les communautés. Pour plus d'efficacité, le lobbying se basera sur des supports techniques capitalisant les leçons tirées des actions dans les paysages. Les piliers de ce lobbying sont la Coordination Nationale, le CNP et les plateformes des ONG/OCB bénéficiaires.

La coordination nationale devra organiser des rencontres annuelles avec les décideurs, la société civile, les acteurs du privé et les autorités traditionnelles aux niveaux régional et national pour partager les résultats des interventions. Les discussions déboucheront sur des recommandations à consigner dans un mémorandum à l'intention des décideurs et organisations partenaires. La coordination nationale et le CNP se chargeront de traduire ces recommandations en des propositions concrètes à intégrer dans les politiques et les planifications des ministères sectoriels.

A la fin de la phase, une journée porte ouverte sera organisée pour tous les donateurs, les décideurs politiques, la presse et les autres parties prenantes pour leur présenter les résultats du programme. Les meilleures pratiques seront documentées et partagées avec le gouvernement, les décideurs, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes, et pourront ainsi servir de modèle dans d'autres régions du pays.

#### **3.3.3. Promotion de l'inclusion sociale**

Le développement des capacités, et l'autonomisation de la femme et des groupes vulnérables dans les paysages constituent un aspect transversal à intégrer dans les projets du PMF/FEM OP 6. La Coordination Nationale et le CNP s'emploieront à assurer l'intégration de ces aspects dans chaque projet. Pour renforcer l'autonomisation de la femme il est prévu des projets spécifiques à l'intention des groupements féminins sur les métiers de transformation et de commercialisation des produits agricoles halieutiques et forestiers non ligneux. Ces soutiens pourront se faire sous forme de microcrédits aux coopératives et groupements féminins exerçant dans les paysages retenus. Il faudra dans cette optique encourager les actions de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse surtout féminine sur les questions de l'environnement, des enjeux énergétiques et de

la vulnérabilité climatique. La Coordination Nationale s'emploiera à encourager la participation effective des femmes et des jeunes aux différentes plateformes de dialogue gouvernement/OSC.

### **3.3.4. Plan de gestion des connaissances**

La documentation et la diffusion des connaissances acquises durant la mise en œuvre de la stratégie est capitale. Chaque organisation bénéficiaire devra y contribuer à travers la production et la documentation des meilleures pratiques et des leçons apprises. Pour ce faire, chaque projet communautaire doit allouer une partie de son budget à la production et la documentation de connaissances spécifiques qui seront développées pour résumer les leçons tirées des activités proposées dans le paysage concerné. Deux niveaux de gestion des connaissances peuvent être distingués :

- Au niveau des paysages, chaque porteur de projet devra soumettre des rapports semestriels et un rapport final au terme du projet. Ce rapport présentera une synthèse de toutes les activités menées, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les organes et systèmes mis en place, les pratiques et outils adoptés, etc. Pour mieux valoriser les acquis du projet, les porteurs de projets pourront bénéficier de l'appui conseil de la Coordination Nationale dans la conception et l'élaboration de la documentation des connaissances. Les types de connaissances à documenter sont : les études de cas, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les expériences nouvelles réalisées dans les paysages. Les supports à préconiser sont des posters, des dépliants, des brochures, et si possibles des documentaires ou des albums photos. Pour les projets d'agro-écologie et de transformation des produits, des sites de démonstration pourront être aménagés et ouvert au public.
- Au niveau national, la Coordination nationale, devra initier et superviser la publication d'un bulletin d'information semestriel qui contiendra la synthèse de la mise en œuvre globale de la stratégie. Des visites d'échange devront être organisées pour le partage d'expérience entre différents projet à l'intérieur des paysages et entre les paysages. A la fin, une base documentaire capitalisera sous forme de site web sur support amovible les acquis du programme. Un film documentaire sur l'ensemble de la stratégie (actions dans les paysages et hors/paysage) pourra être produit.

La documentation produite devra être disponible dans les bibliothèques locales dans les paysages, et être partagé à toutes les parties prenantes.

### **3.3.5. Stratégie de communication**

La communication vise à promouvoir les actions du PMF/FEM et susciter la synergie avec d'autres acteurs. Pour mieux communiquer avec les principales parties prenantes, les actions suivantes seront entreprises par la coordination nationale :

Inventaire et constitution d'une liste des principales parties prenantes au niveau national et au niveau de chaque paysage ;

- catégorisation des parties prenantes en fonction de leur besoin en informations ;
- définition et mise en place d'un mécanisme simple et efficient de diffusion ciblée de l'information ;
- élaboration des supports de communication adaptés au public cible ;
- diffusion de l'information par plusieurs canaux : courrier, internet, médias, participation à des événements ;

Pour promouvoir la participation effective des principales parties prenantes, des partenariats peuvent être noués à la suite des rencontres d'échanges.

#### 4. Cadre des résultats attendus

**Tableau 4. Cohérence avec les composantes du programme mondial OP 6**

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i>	Objectifs 1 : Promouvoir la restauration et la conservation écosystèmes naturels y compris dans les APACs (forêts et sites sacrés)  Trois (3) paysages dont deux terrestres (Cuesta de Bombouka, Bassin versant de la rivière Kara) et un terrestre/marin (Complexe Fluvio-Lagunaire du Littoral).	<i>3 projets (1 par paysage)</i> <b>Typologie</b> - Restauration écologique des écosystèmes dégradés - Sauvegarde et conservation des forêts et sites sacrés - restauration des mangroves et gestion durable des zones humides du littoral	Taux de surfaces des écosystèmes dégradés restaurés Superficie des forêts sacrées sous protection renforcée Nombre de personnes participants aux actions de conservation de la biodiversité dans les paysages	Rapports d'étapes Rapport de suivi-évaluation Réalizations de terrain Etudes et publications
<u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets dans un contexte de changement climatique</i>	Objectif 2. Promouvoir les bonnes pratiques de production agricoles, pastorales, forestières et halieutiques (restauration des sols, agroforesterie, adoption de variétés améliorées, aménagements des étangs piscicoles, gestion durable des POPs... )  Objectif 3 : Diversification des ressources et moyens d'existence et du bien-être des groupes sociaux cibles par le développement de micro-entreprises	<i>Cinq (5) projets</i> - 3 sur l'agro-écologie - 1 sur la production halieutique - 1 sur la gestion des ressources en eau	Surface en ha où de bonnes pratiques durables sont appliquées. Nombre et types de variétés traditionnelles ou améliorées vulgarisées Nombre de pêcheurs utilisant des instruments répondant aux normes écologiques en vigueur Nombre de point d'eau aménagés	Rapports d'étapes Rapport de suivi-évaluation Réalizations de terrain Etudes et publications
<u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone</i>	Objectif 2. Promouvoir les bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques (restauration des sols, agroforesterie, adoption de variétés améliorées, aménagements des étangs piscicoles, gestion durable des POPs... )	<i>3 projets</i> <i>3 projets pilotes (Vulgarisation du RVI dans les trois paysages)</i>	Ha planté pour bois-énergie Nombre de ménages ayant adoptée des foyers améliorés dans les paysages	Rapports d'étapes Rapport de suivi-évaluation Réalizations de terrain Etudes et publications

<p><u>Composante 4 du SGP:</u> <i>Coalition au niveau local et mondial: de gestion des produits chimiques</i></p>	<p>Objectif 2. Promouvoir les bonnes pratiques de production agricoles, forestières et halieutiques (restauration des sols, agroforesterie, adoption de variétés améliorées, aménagements des étangs piscicoles, gestion durable des POPs... )</p>	<p><i>1 projet national</i> Promotion de la gestion durable des POPs sur les périmètres maraichers</p>	<p>Nombre de périmètres maraichers  Nombre de maraichers touchés</p>	<p>Rapports d'étapes Rapport de suivi-évaluation Réalizations de terrain Etudes et publications</p>
<p><u>Composante 5 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement</i></p>	<p>Objectif 4 : Renforcer les capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Communauté locale)</p>	<p>Ateliers et colloques au sein des paysages et au niveau national</p>	<p>Nombre cible de Politique et de plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement Thématique et/ou focus géographique des plates-formes Réseaux OSC renforcés</p>	<p>Rapport des ateliers  Rapport de suivi annuel  Examen des politiques et stratégies</p>
<p><u>Composante 6 du SGP:</u> <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i></p>	<p>Objectif 3 : Diversification des ressources et moyens d'existence et du bien-être des groupes sociaux cibles par le développement de micro-entreprises</p>	<p>3 projets (1 par paysage) Transformation et commercialisation des produits agricoles, halieutiques, forestiers non ligneux</p>	<p>Nombre de bénéficiaires cibles (genre, jeunes, peuples autochtones, handicapés et marginalisés)</p>	<p>Rapports de projet individuel</p>
<p><u>Composante 7 du PMF:</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i></p>	<p>Objectif 4 : Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes (OSC, Gouvernement, Communauté locale)</p>	<p><i>Ateliers de formation sur la gestion des connaissances</i> <i>Visites d'échanges</i></p>	<p>Nombre d'innovations documentées Nombre d'ateliers Nombre de visites d'échange</p>	<p>Rapport d'atelier Liste des participants Documents produits (fiche technique, guide, concept note)</p>

## 5. Plan de suivi & évaluation

Le PMF/FEM OP 6 fera un rapport trimestriel de gestion qui présentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie. Les Rapports d'étape prendront en compte l'approche genre dans la description des résultats et des impacts observés et mettra un accent sur les réalisations, les leçons apprises, les opportunités et les meilleures pratiques.

### *Programme national et indicateurs au niveau des paysages*

Les indicateurs SEPL mesurés lors de l'évaluation de la situation de référence feront l'objet d'un suivi annuel systématique. Une évaluation finale des indicateurs SEPL qui servira de base de délibérations sur la future stratégie pays (OP 6) aura lieu en atelier avant son lancement dans les paysages.

### *Indicateurs de niveau de projet*

Pour les futurs projets, individuels ou collectifs, l'on veillera à ce que les résultats concourent à l'atteinte des indicateurs spécifiques de la stratégie du paysage. Les rapports d'étape ou d'avancement soumis par les organisations bénéficiaires serviront à actualiser les différents résultats obtenus.

### **Suivi au niveau des paysages**

#### *Gestion, suivi et évaluation des subventions individuelles*

Les quatre étapes mentionnées ci-dessous sont applicables dans la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des subventions allouées par le PMF/FEM OP 6.

- ❖ **La visite de pré-évaluation** par l'équipe nationale de gestion du PMF/FEM /CNP ;
- ❖ **Les rapports intermédiaires ou d'étapes**, soumis par les organisations (OSC, OCB) bénéficiaires;
- ❖ **Les visites de suivi sur le terrain** qui se feront dès la réception du premier rapport d'avancement
- ❖ **Le rapport final d'évaluation du projet**, soumis par les organisations bénéficiaires, en fin de projet.

Des rencontres régulières réuniront la coordination nationale du PMF/FEM et les membres des organisations bénéficiaires des projets dans les paysages et au niveau national pour examiner, à la lueur des indicateurs atteints, l'atteinte des résultats stratégiques. L'administration locale du MERF et les Comité préfectoraux de développement durable seront mis à contribution dans le suivi des projets.

**Tableau 5. Plan de S&E au niveau du programme national**

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration des Country Program Strategy (CPS)	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes (Etat, OSCs, PTFs)	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement <sup>13</sup> pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention

Rapport annuel Pays (ACR) <sup>14</sup>	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays <sup>15</sup> basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

## 6. Plan de mobilisation des ressources

### 6.1. Plan de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du PMF/FEM OP 6 au Togo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP 6, les différents PTFs seront mobilisés dans la perspective de permettre un cofinancement des projets. Les initiatives suivantes méritent d'être renforcées à cet effet :

- suivi des offres de potentiels donateurs
- analyse perpétuelle des potentiels donateurs suivis de leurs priorités et plans d'actions
- organisation de tables rondes, échanges d'expériences et développement des partenariats
- promouvoir des réseaux sociaux d'échange d'informations en ligne
- rendre visible les acquis et réalisations du PMF/FEM OP 6 pour susciter un plus grand intérêt des PTFs.

Le PMF/FEM devra encourager et susciter des projets pilotés par des consortiums ONG/ONG, ONG/Gouvernement et ONG/secteur privé, pour assurer le partage des coûts, des capacités et d'expériences.

Les communautés bénéficiaires des projets devront être considérées également comme co-financier par apport financier, matériel, et de main d'œuvre jusqu'à 20% au moins du coût total du projet.

### 6.2 Plan de développement de partenariats stratégiques

Le PNUD devra jouer le rôle de modérateur et de facilitation pour le développement de partenariats entre les institutions/organisations/agences étatiques, des points focaux politique et opérationnel du FEM-6 et des membres du CNP. Le partenariat vise en à promouvoir :

- ❖ *pour les institutions/organisations/agences gouvernementales*
  - organiser des rencontres de sensibilisation sur les acquis et expériences du PMF/FEM à l'endroit des responsables des institutions ciblées ;
  - Susciter la manifestation de leur intérêt par rapport aux politiques et actions des parties prenantes;
  - inviter les responsables de ces institutions à participer aux événements organisés par la Coordination Nationale du PMF/FEM ;
  - Susciter l'implication des services déconcentrés spécialisés dans le suivi périodique de l'état d'avancement des projets ;
  - Appuyer le plaidoyer et lobbying perpétuel ;
  - Susciter leur implication et leur représentation au sein du CNP.
- ❖ *Pour les institutions/organisations/agences internationales, les fondations et le secteur privé :*

- un plaidoyer et un lobbying auprès des parties prenantes stratégiques ;
  - L'identification d'une personne ressource (responsable des questions de développement et/ou de l'environnement) qui pourra servir de point de contact ;
  - une vulgarisation massive des acquis du PMF/FEM lors des événements et rencontres stratégiques;
  - Une rencontre périodique entre acteurs principaux pour évaluer les possibilités de développement de partenariats durables ;
  - Invitation des leaders d'opinions à participer aux activités valorisant le programme PMF/FEM
  - un parrainage d'évènement valorisant une action stratégique du PMF/FEM ou une communauté/ONG bénéficiaire d'un projet.
- ❖ Pour les **organisations non-gouvernementales** : La stratégie de développement de partenariats consistera à mettre en place et à renforcer le réseau des ONG et acteurs aussi bien au niveau paysage que national, à travers le soutien du PMF/FEM OP 6. Les porteurs des projets PMF/FEM devront diffuser les informations et les résultats du programme dans les localités où elles interviennent. Les membres des faitières devront s'engager à prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et à répliquer/faire répliquer.

## 7. Plan de gestion des risques

### 7.1. Principaux risques

Les risques identifiés sont catégorisés en :

- **les risques sociaux et environnementaux** : feux de végétation, transhumance, conflit foncier, conflit d'intérêts, pollution, crises politique et sociale
- **Les risques climatiques** : sécheresse, inondations, hausse brusque de température, faible pluviométrie
- **les autres risques possibles** : manque de financements, rupture de coopération, conflit

**Tableau 6 : Description des risques identifiés dans OP 6**

Descire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
feux de végétation, transhumance, pollution,	élevé	élevé	Sensibilisation, feux précoces, dialogue
conflit foncier, conflit d'intérêts, crises politique et sociale	moyen	moyen	Lobbying, dialogue, Sensibilisation, médiation
sécheresse, inondations, hausse brusque de température, faible pluviométrie	moyen	moyen	Sensibilisation, Alerte et efforts d'adaptation,
manque de financements, rupture de coopération	moyen	faible	Lobbying, recherche de synergie

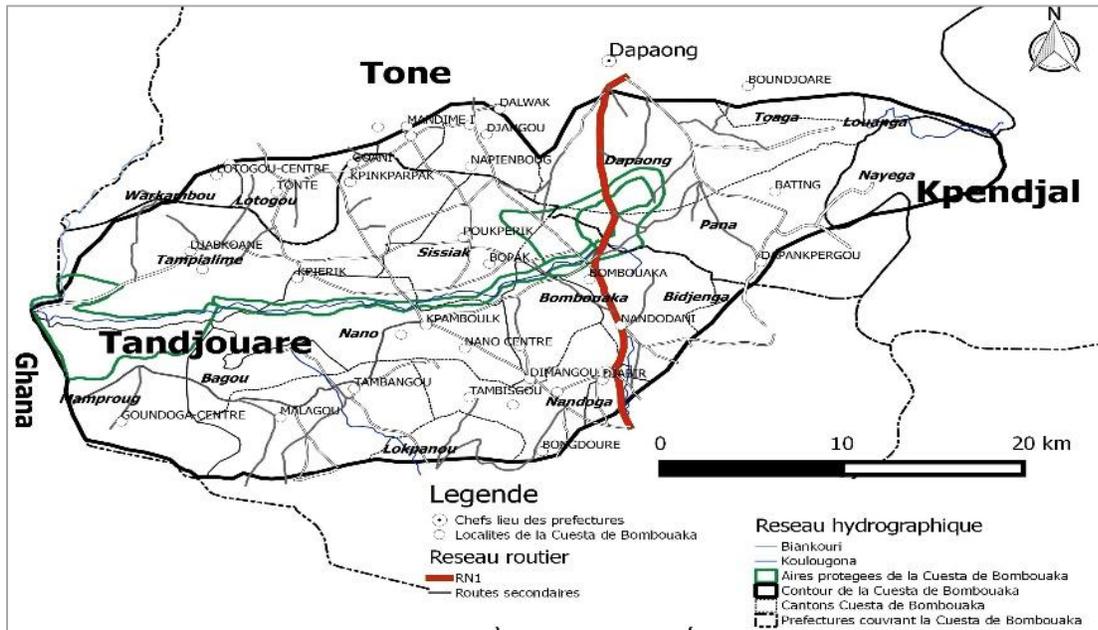
### 7.2. Suivi des risques

Les acteurs à divers niveaux, porteurs de projets, réseaux thématiques, OSC, comités locaux doivent s'engager à suivre l'évolution des facteurs de risques ci-dessus cités. En cas de l'imminence ou de la survenue d'un des risques, le porteur de projet, ou la collectivité concernée devra remonter l'information dans les réseaux de plateformes ainsi qu'à la coordination nationale et le CNP pour mesures d'adaptation à prendre. Les porteurs de projets sont encouragés à une vigilance à un suivi rapproché des réalisations afin d'alerter le plus tôt possible et permettre une intervention propice d'atténuation des impacts.

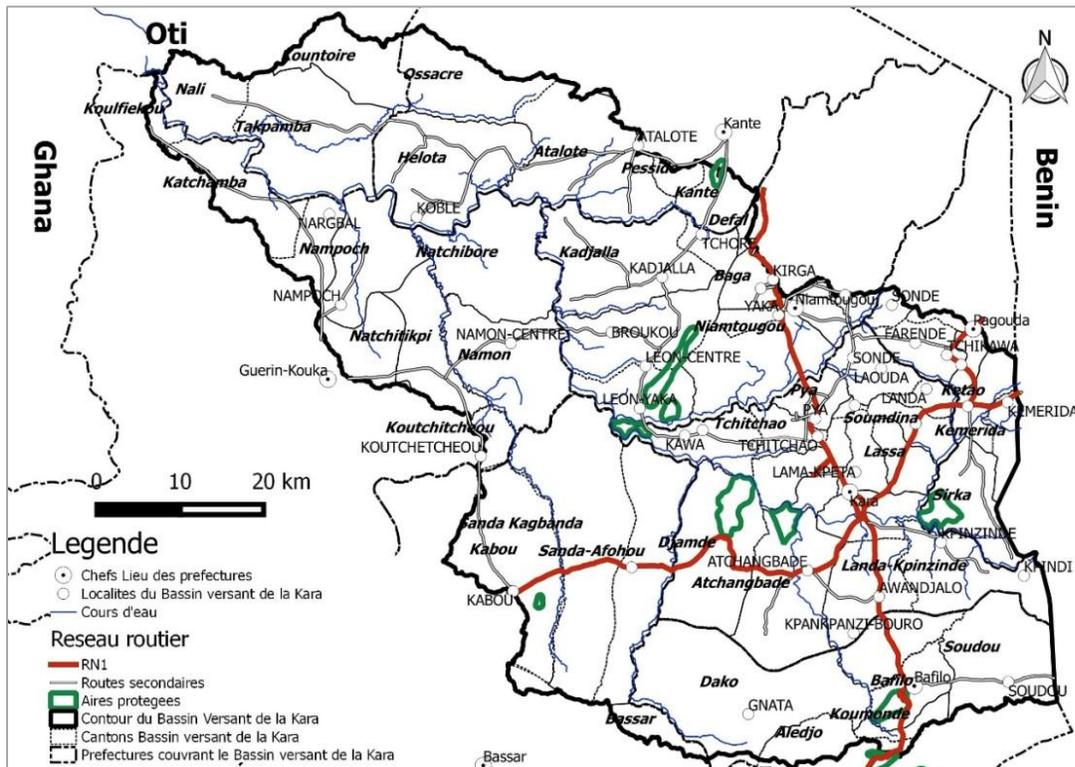
## 8. Approbation du Comité National de Pilotage

Examen et approbation des membres du CNP impliqués dans le développement/exécution du CPS de OP 6	Signatures

Annexe 1. Cartes administratives



A. Cuesta de Bombouaka



B. Bassin de la Kara

